

# KENYA

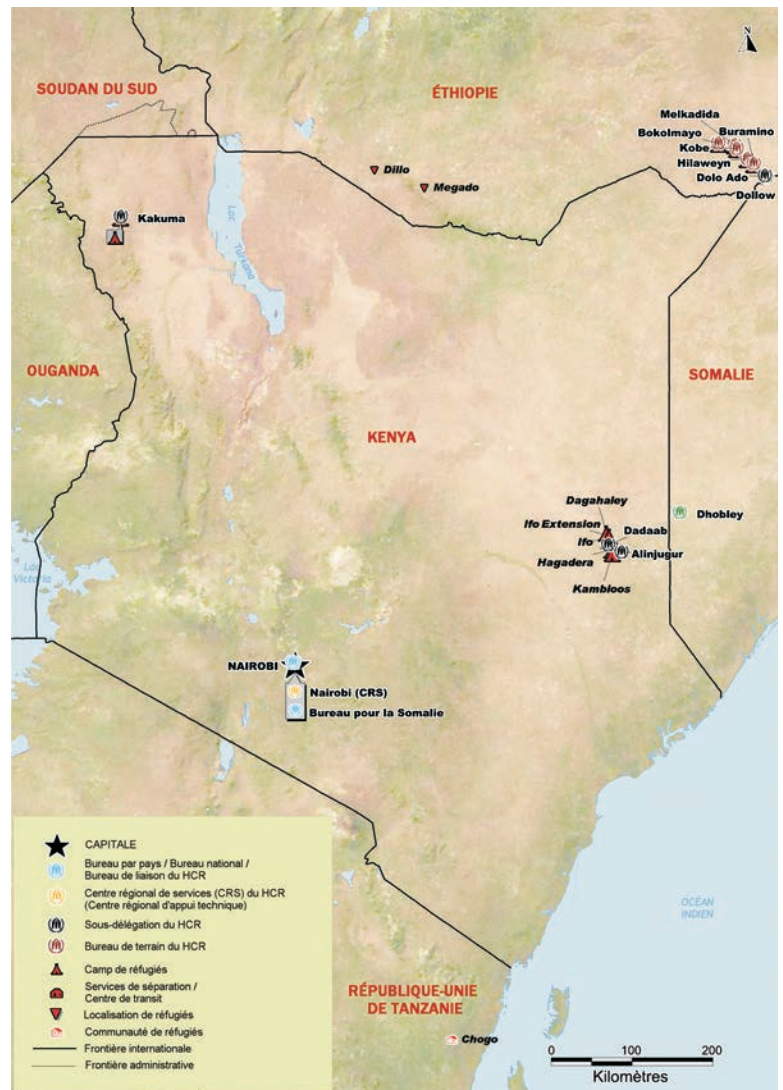
## Faits marquants

- Après avoir accueilli en moyenne 60 000 réfugiés par an en 2009 et 2010, les camps de Dadaab ont fait face à l'afflux en masse de quelque 164 000 réfugiés en 2011, ce qui a porté à près de 300 000 le nombre total de nouveaux arrivants reçus au cours des trois dernières années.
- La grande majorité des personnes arrivées en 2011 étaient en très mauvaise santé et souffraient de malnutrition.
- À la fin de l'année, le HCR avait relogé près de 70 000 nouveaux arrivants, installés à la périphérie des différents camps de Dadaab, sur un nouveau site alloué par le Gouvernement kényan, Ifo II.
- L'enlèvement d'humanitaires en octobre 2011, suivi d'explosions qui ont coûté la vie à trois fonctionnaires de police dans la région de Dadaab, reflète la dégradation des conditions de sécurité. Le HCR a été confronté à des restrictions d'accès aux camps et à d'autres contraintes qui ont entravé l'acheminement des secours, les activités de protection et la prestation de services essentiels.
- Le HCR, ses partenaires et les communautés d'accueil ont mis en œuvre un plan de continuité opérationnelle, qui a permis de maintenir des services indispensables, nécessaires à la survie, pendant la crise.
- Pour sécuriser l'espace de protection et répondre aux préoccupations du Kenya en matière de sécurité nationale, le HCR et les autorités ont conclu un accord prévoyant la mise en œuvre d'un projet destiné à renforcer les moyens de la police par la fourniture de véhicules et d'équipements de télécommunications, par des activités de formation et par la mise à disposition de locaux à usage professionnel et résidentiel.
- Le Gouvernement du Kenya a pris le relais du HCR et assumé la responsabilité pleine et entière, ainsi que la direction, de l'accueil et de l'enregistrement des demandeurs d'asile et des réfugiés, le Haut Commissariat apportant un soutien technique et du matériel pour faciliter le processus de transfert.

## Environnement opérationnel

Le Kenya a généreusement continué à offrir l'asile et la protection internationale à un grand nombre de réfugiés, dans des conditions de sécurité particulièrement difficiles. Après l'enlèvement d'humanitaires et la mort de trois agents de police kényans dans les camps de Dadaab, l'accès des travailleurs humanitaires au secteur a été soumis à de sévères restrictions. Les autorités ont également décidé de suspendre l'enregistrement des réfugiés somaliens qui arrivaient dans la région de Dadaab. La frontière somalo-kényane est toujours fermée. Cependant, les demandeurs d'asile ont pu bénéficier d'une protection et d'une assistance au Kenya.

Au total, quelque 164 000 réfugiés somaliens fuyant l'insécurité, la sécheresse et la famine qui sévissaient dans leur pays ont sollicité l'asile au Kenya. Le HCR s'est efforcé de répondre aux besoins de 303 000 personnes, résidant dans les camps ou issues de la population des environs. Au titre d'un effort de décongestion des camps de Dadaab, le Gouvernement a



autorisé l'utilisation du site d'Ifo II dans le même secteur, ce qui a amélioré les conditions de vie des réfugiés somaliens.

## Réalisations et impact

### Objectifs et cibles prioritaires

Pour atteindre son objectif principal, qui était de préserver l'espace d'asile et de protection, le HCR a mené, en collaboration avec ses partenaires, des initiatives visant à défendre la cause des réfugiés, des personnes risquant de devenir apatrides et des déplacés internes. Le renforcement des partenariats stratégiques avec le Gouvernement, les communautés d'accueil, la population kényane, les partenaires et les donateurs constituait le deuxième volet de la stratégie du HCR. Le troisième et dernier volet de cette stratégie consistait à renforcer les capacités gouvernementales dans des domaines cruciaux, comme la gestion des affaires d'asile et de la sécurité, et à optimiser les partenariats axés sur la protection et les solutions avec les partenaires locaux, nationaux, internationaux et onusiens.

### Environnement de protection favorable

- En assumant officiellement la responsabilité des services d'accueil et d'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile au cours de l'année, le Gouvernement a franchi une étape importante dans sa stratégie, qui est d'assurer la gestion des affaires d'asile. Avec l'appui du HCR, le Kenya a également entrepris de rendre sa législation sur l'asile conforme aux dispositions de la Constitution kényane adoptée en 2010.

- L'Organisation a continué de promouvoir la ratification de la Convention de Kampala et l'adoption d'une politique en faveur des déplacés internes. La Commission d'enquête parlementaire sur les personnes déplacées a élaboré un projet de loi à ce sujet, le HCR prêtant son concours pour la rédaction du texte.
- Le Haut Commissariat a également recommandé de ratifier les Conventions sur l'apatridie et formulé des commentaires de fond sur la loi de 2011 relative à la citoyenneté et à l'immigration. La loi intègre la plupart des normes internationales énoncées dans les Conventions et aborde des questions de nationalité qui revêtent une importance fondamentale au Kenya.

## Procédures de protection équitables

- Il n'y avait pas suffisamment de spécialistes pour gérer, étudier et approuver les recommandations relatives à la détermination du statut de réfugié et l'insuffisance des effectifs, associée à l'absence de procédures de détermination simplifiées, a allongé les délais d'attente pour les demandeurs d'asile. Le nombre de dossiers en souffrance est passé de 27 800 à près de 35 300.
- Le pourcentage de nouveau-nés recevant un certificat de naissance a augmenté dans les camps de Dadaab et de Kakuma, avec des hausses respectives de 22 pour cent et de 80 pour cent. Le nombre d'adultes titulaires de pièces d'identité a également augmenté dans les deux secteurs, s'élevant à plus de 25 000 à Dadaab et excédant les 30 000 à Kakuma.
- En raison d'une grave pénurie de personnel qualifié dans le secteur des services communautaires, seul un petit nombre de mineurs non accompagnés ont bénéficié d'une procédure de détermination de leur intérêt supérieur (DIS).

## Protection contre la violence et l'exploitation

- Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile arrêtés et placés en détention a augmenté après que le niveau d'alerte élevé ait été activé au Kenya. La plupart des personnes ont été

arrêtés pour non-possession de documents d'état civil (comme le laissez-passer de demandeur d'asile ou la carte d'identité de réfugié), présence illégale sur le territoire ou implication présumée dans des activités terroristes. Le HCR et ses partenaires se sont assurés la coopération des autorités et ont obtenu la remise en liberté de centaines de demandeurs d'asile et de réfugiés ; ce résultat est le fruit des efforts précédemment déployés pour renforcer les capacités des partenaires dans les secteurs de la justice et du maintien de l'ordre et leur dispenser une formation sur le droit d'asile et les droits de l'homme, ainsi qu'à l'efficacité des mécanismes de suivi de la protection et d'orientation.

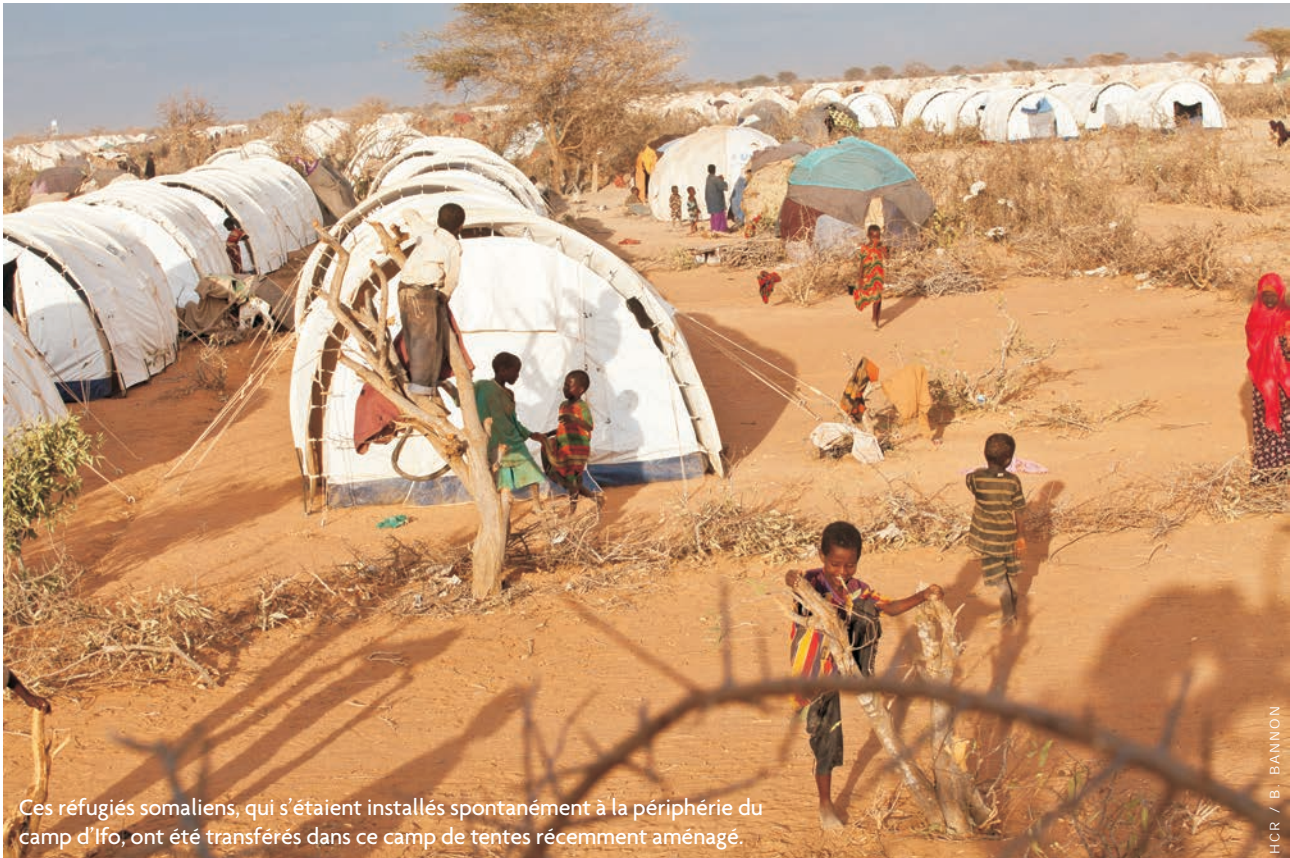
## Besoins et services essentiels

- Le HCR a répondu à la situation d'urgence en 2011 en se dotant de moyens renforcés pour assurer l'accès à l'asile et à des services essentiels adéquats. Cependant, les défis étaient considérables dans un certain nombre de secteurs et l'impact de ces efforts accrus ne sera mesurable qu'en 2012.
- L'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés arrivés en 2011 était particulièrement préoccupant, et au plus fort de la crise, le taux brut de mortalité est passé de 0,1 pour 1 000 par mois à plus de 0,3 pour 1 000 par mois. L'afflux a également entraîné une multiplication par trois du taux de malnutrition aiguë globale, passant d'environ 7 pour cent à 20,5 pour cent, alors que le taux de malnutrition des moins de cinq ans a été multiplié par cinq, passant de 0,2 à plus d'1 pour 1 000 par mois. Pour remédier à cette situation, les services d'accueil ont été décentralisés et transférés dans les trois camps de Dadaab, où les nouveaux arrivants ont reçu des repas chauds au centre d'accueil. Les interventions rapides et coordonnées du HCR et de ses partenaires ont permis de faire chuter le taux d'anémie des enfants de moins de cinq ans, qui est passé de 70 à 49 pour cent pendant la situation d'urgence.
- Le PAM a lancé son programme d'alimentation d'appoint généralisée auprès des enfants de moins de cinq ans, qui ont

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés</b>	Somalie	517 700	517 700	50	55
	Éthiopie	21 900	21 900	44	37
	Soudan	17 600	17 600	45	48
	RDC	5 200	5 200	46	41
	Rwanda	1 500	1 500	50	34
	Érythrée	1 200	1 200	47	23
	Burundi	800	800	46	34
	Ouganda	600	600	44	44
	Pays divers	90	90	40	40
<b>Demandeurs d'asile</b>	Éthiopie	13 300	13 300	44	39
	Soudan	10 800	10 800	46	67
	RDC	6 300	6 300	44	48
	Burundi	1 900	1 900	41	41
	Somalie	1 700	1 700	48	44
	Érythrée	600	600	46	20
	Rwanda	360	360	43	34
	Ouganda	280	280	47	39
	Pays divers	90	90	27	32
<b>Déplacés internes</b>	Kenya	300 000	99 000	-	-
<b>Apatrides<sup>1</sup></b>	Apatrides	20 000	-	-	-
<b>Réfugiés rapatriés</b>	Pays divers	70	70	-	-
<b>Total</b>		<b>921,990</b>	<b>611,890</b>		

<sup>1</sup> Le nombre présenté ici a été estimé par le HCR et des organisations de la société civile en fonction des informations disponibles actuellement, dans l'attente d'autres activités de recherche et de recensement.



Ces réfugiés somaliens, qui s'étaient installés spontanément à la périphérie du camp d'Ifo, ont été transférés dans ce camp de tentes récemment aménagé.

HCR / B. BANNON

tous reçu des supercéréales. Le projet se poursuivra jusqu'à la prochaine enquête nutritionnelle, fixée à l'été 2012.

- Grâce à de solides activités de surveillance et d'intervention, le HCR et ses partenaires ont été en mesure d'enrayer des épidémies de rougeole, de choléra et de shigellose, en réduisant la mortalité. Le programme de vaccination contre la rougeole a été étendu aux nouveaux arrivants âgés de 15 à 30 ans, tandis qu'une campagne de « nettoyage » ciblait tous les enfants de moins de 15 ans.
- Les puits artésiens ont été entretenus et équipés de pompes à grand débit ; parallèlement, des trous de sonde ont été forés dans les camps existants et dans les deux nouveaux sites. Un réseau de distribution de l'eau a été installé et, dans les secteurs où ce n'était pas possible en raison de problèmes de sécurité, le HCR a assuré l'approvisionnement à l'aide de camions-citernes locaux.
- Les réfugiés ont eu accès à des latrines à fosse et le HCR a mis l'accent sur la construction de latrines communes, pour remédier à l'insuffisance des structures sanitaires, due à l'afflux. À cette fin, plus de 10 300 latrines, 3 400 fosses à déchets et 10 100 cabines de douche ont été construites.
- La plupart des nouveaux arrivants étaient logés dans des tentes. Quelque 3 750 abris ont été construits mais ceci n'a permis qu'une relative augmentation du nombre de familles vivant dans des logements convenables, qui est passé de 23 200 à 27 000. En décembre 2011, 60 000 familles étaient touchées par le manque d'abris.
- Dans le secteur de l'éducation, la proportion d'enfants scolarisés a chuté en raison de l'afflux, passant à 30 pour cent environ. Le HCR et l'UNICEF ont donc construit sept écoles temporaires à Dadaab. Deux écoles permanentes supplémentaires ont été construites, l'une au camp de Dagahaley, l'autre au camp de Hagadera. À la fin de l'année, on dénombrait 21 centres préscolaires, 21 écoles primaires et six écoles secondaires. Le HCR et ses partenaires ont élaboré une stratégie éducative sur

quatre ans destinée à améliorer l'accès à un enseignement de qualité, notamment par la formation d'enseignants.

- Dans les camps de Kakuma, où les réfugiés affluaient au rythme de 1 000 personnes par mois, la charge exercée sur les services, les infrastructures et la capacité de réponse était beaucoup plus gérable. Cependant, une grave épidémie de paludisme survenue en octobre a nécessité l'intervention coordonnée du HCR, de l'OMS, des CDC (*Centers for Disease Control*) et de l'UNICEF. Le taux brut de mortalité est demeuré stable, à 0,2 pour cent par mois ; des améliorations ont été observées dans le taux de malnutrition aiguë, proche de 7 pour cent, et dans le taux d'anémie, qui est demeuré inférieur à 50 pour cent au cours de l'année.
- En moyenne, les réfugiés accueillis à Kakuma ont reçu 20 litres d'eau potable traitée au chlore par personne et par jour ; tous les réfugiés ont eu accès à des latrines à fosse, grâce à l'amélioration du taux d'équipement, qui a atteint une unité de latrines pour 14 personnes suite à la construction de latrines communes.

### Autogestion et participation communautaires

- À Dadaab, la représentation féminine au sein des structures d'encadrement est passée de 47 à 75 pour cent au cours de l'année, les femmes occupant 746 des 997 postes de direction possibles. Le nombre de réfugiés occupant un emploi rémunéré ou exerçant une activité génératrice de revenus a connu une augmentation modeste, de 3 à 5 pour cent, les femmes représentant plus de 60 pour cent de la population active.

### Solutions durables

- En 2011, près de 8 700 dossiers ont été soumis à des pays de réinstallation : plus de 80 pour cent des demandes ont été adressées aux États-Unis, suivis par le Royaume-Uni, la Suède et l'Australie. Cependant, un tiers seulement des réfugiés concernés (2 275) ont pu quitter le Kenya, pour se rendre

principalement aux États-Unis, au Canada, en Suède et en Australie. Les retards pris dans les départs pour les pays d'accueil sont essentiellement imputables à des procédures exhaustives de vérification des antécédents, à des fins de sécurité. Au total, 111 personnes ont regagné leur pays de leur plein gré, la plupart se rendant en Somalie et au Soudan du Sud.

## Relations extérieures

- La crise complexe qui se déroulait dans la région a eu un fort retentissement dans les médias et éveillé un vif intérêt chez les donateurs, qui ont souhaité se rendre à Dadaab. Le personnel a parfois été débordé et surmené, tant les demandes de visites organisées dans le camp étaient nombreuses. Un personnel supplémentaire d'urgence a été déployé à Nairobi pour prêter main-forte dans le secteur des communications. Le HCR est parvenu à offrir un appui et à communiquer des informations sur son opération dans la plupart des cas, bien que les conditions de sécurité aient parfois limité les visites à Dadaab.

## Logistique et appui opérationnel

- Avec le concours du centre d'appui régional de Nairobi, le HCR est parvenu à coordonner et à obtenir une aide pour son opération au Kenya, notamment une grande quantité de dons en nature, ce qui lui a permis de répondre aux besoins immédiats lors de l'intervention d'urgence.

## Contraintes

L'insécurité qui régnait à Dadaab a entravé les efforts déployés pour répondre aux besoins des 164 000 nouveaux arrivants et pour améliorer les conditions de vie générales dans les camps. Les restrictions limitant l'accès des travailleurs humanitaires ont entraîné des insuffisances dans la surveillance des conditions de protection, dans le suivi des problèmes de protection et dans le niveau des services assurés dans des secteurs clés.

Sous la direction et la coordination du HCR, la communauté humanitaire de Dadaab a conçu un plan de continuité opérationnelle (PCO) destiné à permettre la fourniture d'une aide nécessaire à la survie dans les secteurs des abris, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'alimentation et de la nutrition, de l'éducation et de la protection. L'objectif était de donner aux réfugiés les moyens d'assumer la responsabilité de leur propre bien-être. Le PCO a favorisé la réalisation de cet objectif en forgeant des partenariats entre les réfugiés, les intervenants nationaux et les communautés d'accueil.

## Informations financières

L'opération du HCR a eu terriblement besoin de soutien et de ressources en 2011, comme il ressort de son budget global. Plus de 216 millions de dollars E.-U. étaient nécessaires pour financer la réponse opérationnelle globale mais les fonds mis à disposition n'ont atteint que 133,7 millions de dollars E.-U.

## Organisation et mise en œuvre

Une sous-délégation a été implantée à Alinjukur, dans le district de Fafi, et un poste de chef des opérations a été créé à Dadaab afin d'assurer la direction, la coordination et la supervision des opérations menées dans les deux sous-délégations de Dadaab et d'Alinjukur.

## Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	<b>3</b>
□ Effectifs totaux	<b>416</b>
Internationaux	48
Nationaux	266
JEA	8
VNU	94

## Collaboration avec les partenaires

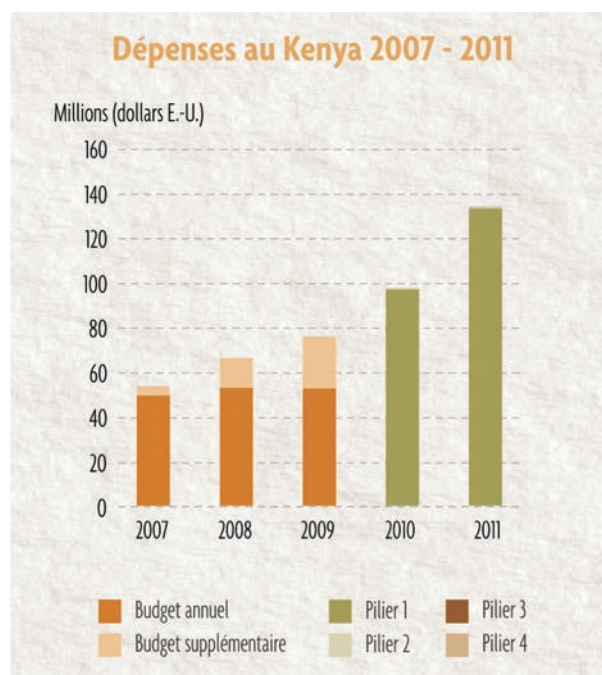
Le Gouvernement du Kenya a offert des contributions matérielles et financières pour faciliter la gestion des affaires de réfugiés. Les autorités ont fourni des terrains, des agents de sécurité, des vaccins pour les campagnes sanitaires de masse et des médicaments pour le traitement de maladies dangereuses, ainsi que des services d'enseignement, de garde d'enfants, d'accueil, d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de documents.

Le HCR a travaillé avec une quarantaine de partenaires nationaux et internationaux, dont les organismes onusiens participant à l'Équipe des Nations Unies dans le pays, à l'Équipe de gestion de la sécurité, au dispositif des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires, au PNUAD et aux Services communs des Nations Unies. Le PAM a fourni des rations alimentaires de 2 100 kcal par personne et par jour pour les distributions générales. À Dadaab, l'UNICEF a appuyé l'éducation et assuré des services en rapport avec l'eau, la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste, ainsi que la protection de l'enfance.

En tant que chef de file du module sur les déplacés internes et secrétariat du groupe de travail dirigé par le Gouvernement sur les déplacés internes, le HCR a également travaillé de manière étroite avec le bureau du Rapporteur spécial pour les déplacés internes.

## Évaluation générale

L'étroite coopération entre les autorités kényanes, le HCR, le PAM, les communautés d'accueil, les partenaires et les donateurs a eu une importance déterminante dans la prise en charge des besoins essentiels de plus de 177 000 réfugiés et demandeurs



d'asile arrivés en 2011 et dans le maintien de l'aide accordée aux 430 000 autres déjà accueillis au Kenya. Le personnel déployé en urgence a dépisté avec efficacité les cas de malnutrition, enregistré les réfugiés et assuré d'autres services de base. Les victimes de violences sexuelles et sexistes, les mineurs non accompagnés, les enfants séparés et les personnes qui avaient des besoins particuliers se sont vus offrir une aide spéciale.

Les événements de l'année 2011 ont permis de dégager une grande leçon, à savoir la nécessité de tirer le meilleur parti possible des compétences et des ressources des réfugiés et des communautés d'accueil, en particulier dans un contexte où les contraintes liées à l'environnement, aux ressources naturelles et à la sécurité vont croissant. La formation aux compétences pratiques et la gestion des services essentiels, ainsi que la promotion des mesures encourageant la capacité d'adaptation et l'autosuffisance, sont de toute première importance, comme en témoigne l'expérience du PCO.

### Besoins non satisfaits

- La quasi-totalité des familles réfugiées avaient toujours besoin, de manière critique et urgente, de sources d'énergie domestique et de réchauds à haut rendement énergétique qui soient à la fois durables, abordables et pratiques ; en effet, les ressources budgétaires disponibles ne permettaient de répondre qu'à 1 pour cent à peine des besoins annuels en énergie domestique.
- Le faible taux de scolarisation primaire dans les camps de Dadaab et de Kakuma, encore aggravé par les classes en sureffectif, aurait pu être amélioré si les fonds avaient été suffisants pour financer des salles supplémentaires, des enseignants formés, des équipements et des supports pédagogiques.
- À Dadaab, le taux d'équipement en latrines familiales était de 40 pour cent et 60 000 familles avaient toujours besoin, de manière urgente et prioritaire, d'un logement convenable.

À Kakuma, ce même taux était de 32 pour cent et 27 pour cent des familles manquaient de logements convenables.

- Le nombre d'agents des services communautaires qualifiés étant insuffisant, il n'a pas été possible de mener toutes les procédures d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur rendues nécessaires par le nombre croissant de mineurs non accompagnés et d'enfants séparés.

Partenaires	
<b>Partenaires d'exécution</b>	
<p><b>Organismes gouvernementaux :</b> Département chargé des affaires de réfugiés - ministère d'État de l'Immigration et de l'État Civil, ministère d'État de l'Administration provinciale et de la sécurité intérieure, Présidence, Vice-Présidence et ministère des Affaires étrangères</p> <p><b>ONG :</b> African Development and Emergency Organization, CARE International, Centre for Domestic Training and Development, Commission nationale des droits de l'homme au Kenya, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Don Bosco Kakuma, Fafi Integrated Development Association, Fédération luthérienne mondiale, Film Aid International, Handicap International, International Medical Corps, International Service Volunteers' Association, Kenya Magistrates and Judges Association, Kituo Cha Sheria, National Council of Churches of Kenya, Oxfam, Refugee Consortium of Kenya, Relief, Reconstruction and Development Organization, Save the Children Fund, Service jésuite des réfugiés, Windle Trust Kenya</p> <p><b>Autres :</b> OIM, Société kényane de la Croix-Rouge</p>	
<b>Partenaires opérationnels</b>	
<p><b>Organismes gouvernementaux :</b> Assemblée nationale, La Magistrature, ministère de l'Éducation, ministère de la Justice, de la Cohésion nationale et des Affaires constitutionnelles, ministère de la Santé et des Questions sanitaires</p> <p><b>ONG :</b> Action contre la Faim, Services de secours catholiques, GOAL Irlande, Médecins Sans Frontières, Vision mondiale</p> <p><b>Autres :</b> PAM, PNUD, UNICEF</p>	

### Budget, revenus et dépenses au Kenya | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>215 342 937</b>	<b>452 184</b>	<b>470 587</b>	<b>216 265 708</b>
Revenus issus des contributions	127 498 403	0	0	127 498 403
Autres fonds disponibles	5 330 996	449 213	460 744	6 240 953
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>132 829 399</b>	<b>449 213</b>	<b>460 744</b>	<b>133 739 356</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>				
<i>Environnement de protection favorable</i>				
Instruments régionaux et internationaux	0	46 530	0	46 530
Cadre juridique national	419 611	39 564	66 174	525 349
Cadre administratif national	338 005	0	0	338 005
Politiques de migrations nationales et régionales	147 424	0	0	147 424
Prévention de l'apatridie	0	38 465	0	38 465
Coopération avec les partenaires	318 211	0	46 298	364 509
Politiques de développement national	147 424	0	0	147 424
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	147 424	0	0	147 424
Accès au territoire	422 667	0	0	422 667
Non-refoulement	440 024	0	0	440 024
Protection de l'environnement	1 035 409	0	0	1 035 409
<b>Sous-total</b>	<b>3 416 199</b>	<b>124 559</b>	<b>112 472</b>	<b>3 653 230</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Procédures de protection équitables</i>				
Conditions d'accueil	957 698	0	0	957 698
Enregistrement et établissement de profils	2 205 003	0	0	2 205 003
Accès aux procédures d'asile	504 160	0	0	504 160
Définitions du réfugié et de l'apatride	196 858	0	0	196 858
Détermination de statut juste et efficace	639 430	0	0	639 430
Regroupement familial	498 643	0	0	498 643
Documents individuels	695 929	0	0	695 929
Documents d'état civil	267 616	0	0	267 616
<b>Sous-total</b>	<b>5 965 337</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 965 337</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>				
Impact sur les communautés hôtes	1 557 753	0	0	1 557 753
Effets du conflit armé	128 085	0	0	128 085
Application de la loi	8 538 843	0	0	8 538 843
Gestion de la sécurité communautaire	1 041 313	0	0	1 041 313
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	1 067 578	0	0	1 067 578
Protection des enfants	997 364	0	0	997 364
Liberté de mouvement	324 580	0	0	324 580
Détention non arbitraire	461 257	0	0	461 257
Accès aux solutions juridiques	544 708	0	0	544 708
<b>Sous-total</b>	<b>14 661 481</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 661 481</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Sécurité alimentaire	101 628	0	0	101 628
Nutrition	6 958 027	0	0	6 958 027
Eau	5 810 707	0	0	5 810 707
Abris et autres infrastructures	15 351 134	0	52 118	15 403 252
Articles ménagers et hygiène de base	9 570 561	0	31 471	9 602 032
Soins de santé primaire	4 777 395	0	0	4 777 395
VIH et sida	1 216 252	0	0	1 216 252
Éducation	5 885 254	0	0	5 885 254
Services d'assainissement	3 713 398	0	0	3 713 398
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 197 881	0	0	1 197 881
<b>Sous-total</b>	<b>54 582 237</b>	<b>0</b>	<b>83 589</b>	<b>54 665 826</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Évaluation participative	641 114	113 353	50 033	804 500
Autogestion communautaire	922 079	0	0	922 079
Gestion et coordination des camps	535 891	0	0	535 891
Autosuffisance et moyens d'existence	1 089 115	0	0	1 089 115
<b>Sous-total</b>	<b>3 188 199</b>	<b>113 353</b>	<b>50 033</b>	<b>3 351 585</b>
<i>Solutions durables</i>				
Retour volontaire	755 189	0	0	755 189
Réhabilitation et réintégration	0	0	71 557	71 557
Réinstallation	2 442 695	0	0	2 442 695
Intégration locale	466 946	0	0	466 946
<b>Sous-total</b>	<b>3 664 830</b>	<b>0</b>	<b>71 557</b>	<b>3 736 387</b>
<i>Relations extérieures</i>				
Relations avec les donateurs	783 932	0	0	783 932
Mobilisation des ressources	277 950	0	0	277 950
Partenariat	272 664	44 949	0	317 613
Information	1 053 360	44 949	0	1 098 309
<b>Sous-total</b>	<b>2 387 906</b>	<b>89 898</b>	<b>0</b>	<b>2 477 804</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	10 236 426	0	0	10 236 426
Gestion et coordination des programmes	5 904 997	121 401	64 348	6 090 746
<b>Sous-total</b>	<b>16 141 423</b>	<b>121 401</b>	<b>64 348</b>	<b>16 327 172</b>
Autres objectifs	9 729	0	0	9 729
Solde des versements aux partenaires d'exécution	28 812 054	0	78 745	28 890 799
<b>Total</b>	<b>132 829 395</b>	<b>449 211</b>	<b>460 744</b>	<b>133 739 350</b>